

Fiche d'examen au cas par cas - PSMV

1. Intitulé du projet

Quelle est la procédure ? (élaboration ou révision, déclaration de projet ...)	Modification du PSMV
--	----------------------

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados
Adresse postale	13 bis rue Saint-Ouen – 14052 CAEN CEDEX 4
Personne à contacter (<i>Nom, fonction</i>)	Dominique LAPRIE-SENTENAC, chef du service
Courriel	udap.calvados@culture.gouv.fr
Téléphone	02 31 15 61 00

3. Caractéristiques de la procédure

Caractéristiques générales du territoire

Nom de la commune concernée	Bayeux
Nombre actuel d'habitants (<i>permanents et saisonniers le cas échéant</i>)	12 682 habitants
Superficie du territoire communal	7,11 km ²

Le document d'urbanisme en vigueur actuellement

Date d'approbation	PSMV approuvé le 8 juillet 1987 puis révisé une première fois (approbation révision le 13 juillet 2007) et ayant fait l'objet de deux modifications (approbation 05 décembre 2011 et 05 janvier 2021)
A-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	non
Si oui, date de l'avis de l'Autorité environnementale	-

Pour quelle raison la procédure actuelle est-elle engagée ? (accueil d'un projet spécifique, document en vigueur ne répondant plus aux besoins actuels...) *.Annexe : s'il y a eu, joindre la délibération engageant la procédure.*

Renforcer la protection du tissu commerçant du centre-ville
Supprimer les emplacements réservés inscrits au plan et qui n'ont plus lieu d'être (projets abandonnés ou réalisés)

État d'avancement de la procédure en cours (notamment date du débat sur le PADD)	Elaboration de la notice de présentation
--	--

Pour une déclaration de projet

Le projet concerné est-il soumis à étude d'impact, systématique ou « au cas par cas » ?	-
---	---

Quelles sont les grandes orientations du PSMV (démographie, protection de l'environnement, économie, tourisme, équipements publics...)?

Annexe : pour une élaboration ou une révision « générale » de PLU communal ou intercommunal, joindre le projet de PADD qui a été débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les objectifs de protection énoncés dans le rapport de présentation du PSMV révisé (2007) :

- Lutter contre la vacance du patrimoine (dans l'habitat, les locaux d'activités et les équipements). La sauvegarde du patrimoine ne peut être portée que parce que celui-ci trouve et développe une utilité socio-économique s'il peut être exploité.
- Développer l'attractivité globale du secteur sauvegardé et parfaire son image pour accroître la population résidente, la clientèle des activités et équipements du centre-ville. Maintenir, voire faire revenir des habitants dans le centre historique de Bayeux.
- Renforcer le poids et l'identité du centre historique : le centre-ville historique de Bayeux doit demeurer le pôle majeur des quartiers de la ville, le lieu d'exercice des fonctions centrales.

Les perspectives de développement

Nombre de nouveaux habitants attendus (précisez l'échéance)

-

Nombre de nouveaux logements nécessaires

-

Densité de logements envisagée

-

Nombre de nouvelles entreprises attendues

-

Quelles sont les grandes évolutions réglementaires envisagées par le projet de nouveau document?

Annexes : joindre le règlement graphique (plan de zonage) du document en vigueur et, le cas échéant, une première version du projet de zonage en cours d'élaboration ;

Inscription d'un figuré au plan de zonage relatif au linéaire commercial à préserver
 Complétude de l'article 2 du règlement pour préciser les règles relatives à la protection des commerces
 Suppression d'emplacements réservés obsolètes

Récapitulatif de l'évolution des surfaces (ha) des principales zones

zone	Document en vigueur	Projet	justifications
U	82,7 ha	82,7 ha	
AU			
N			
A			
Emplacements réservés		209 m ²	
TOTAL			

Les possibilités d'optimisation du potentiel constructible à l'intérieur du tissu urbain existant ont-elles été préalablement examinées ? **Si oui, précisez** (densification, dents creuses, opérations de démolition/reconstruction, friches, bâtiments non investis, logements ou locaux vacants...).

Sans objet au regard du projet de modification

ER : dans le document approuvé (ensemble des ER) = 11 509,6 m²

ER : dans le document en vigueur = seulement les ER 1/3/10/11/13/14/16/17 = 5594,8 m²

Le projet sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) (exemples : avis de la commission départementale de consommation des espaces agricole...) ou fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ? (ex : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement...) ? Si oui, préciser

Non

Le territoire est-il concerné par : (si oui, précisez lequel et la date de l'avis de l'Ae sur le rapport environnemental de ces documents, le cas échéant)

La « Loi littoral »	Non	
	Nom du document	Date d'approbation
Un SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ?	SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eaux côtiers normands	23 mars 2022
Un SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ?	SAGE Aure	En instruction
Un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) ? Un Schéma de secteur ?	Schéma de Cohérence Territoriale du Bessin	20 décembre 2018
Un PDU (Plan de déplacement urbain) ? Un PLH (Programme local de l'habitat) ?	Non	
Une charte de PNR (Parc naturel régional) ?	Non	
Un PPR (Plan de prévention des risques) ?	Non	
Autres (Précisez) ?		

La commune prévoit-elle d'autres mesures favorisant la préservation de l'environnement (Par exemple des « espaces boisés classés ») ?

Le PSMV en vigueur protège l'ensemble de jardins / parcs arborés et espaces verts situés dans son périmètre.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure

Milieux naturels et biodiversité

Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(les) ?
			+ Distance / zone à urbaniser ou à l'emplacement réservé le plus proche
Site Natura 2000 ?		X	
Réserve naturelle		X	

(régionale ou nationale)			
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ?		X	
Arrêté préfectoral de protection de biotope ?		X	
Continuité écologique ou réservoir de biodiversité repérés par un document de rang supérieur ?		X	
Des territoires humides identifiés ou fortement prédisposés?		X	
Des espèces protégées ont-elles été repérées sur le territoire ?		X	
Autres, précisez (<i>ex : espaces boisés classés, réserve de chasse et de la faune sauvage, espace naturel sensible...</i>)			

Ressource en eau			
A quel(s) bassin(s) versant(s) appartient le territoire ?			
Captages : Le projet est-il concerné par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, précisez lesquels ?
Périmètre de protection (<i>immédiat, rapproché, éloigné</i>) d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Captage(s) repéré(s) par un SDAGE ?		X	
Captages prioritaires « Grenelle » ?		X	
Usages	Oui	Non	Précisez si besoin
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs pour l'alimentation en eau potable et pour les autres usages? <i>Précisez comment la (les) commune(s) est (sont) approvisionnée(s) en eau.</i>	X		
Y a-t-il un risque de conflit entre ces différents usages ?		X	
Le projet est-il concerné par une zone de répartition des eaux (ZRE) ?	X		
Assainissement			
Quel(s) est (sont) le(s) type(s) d'assainissement utilisé(s) ? Un schéma d'assainissement est-il en vigueur ?			Assainissement collectif
En cas d'assainissement collectif, le système d'assainissement a-t-il une capacité suffisante pour les besoins présents et futurs ?	X		

Agriculture	
Quelle est la SAU (Surface agricole utile) de la commune?	Sans objet
Combien d'exploitations agricoles ont leur siège sur la commune ? Parmi elles, combien sont des installations classées (ICPE) ?	Sans objet
Combien d'exploitations seront impactées par la consommation d'espaces agricoles du projet d'urbanisation ?	Sans objet
Quelle est la surface agricole vouée à l'urbanisation et incluse aujourd'hui dans un plan d'épandage ?	Sans objet

Sols, sous-sols, déchets			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? + Distance / zone à urbaniser la plus proche
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués (base de données BASOL) ?		X	
Anciens sites industriels et activités de services (base de données BASIAS) ?	X		
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Projet d'établissement de traitement des déchets sur le territoire ?		X	

Risques et nuisances			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ?
Risques ou aléas naturels (<i>inondations, mouvement de terrain, risques sismiques, coulées de boues...</i>), industriels ou technologiques, connus ?	X		Risque inondation
Nuisances connues (<i>sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>)		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	

Air, énergie, climat			
Le document est-il concerné, sur tout ou partie de son territoire ou à proximité immédiate, par un(e) (ou plusieurs) :	Oui	Non	Si oui, lequel(le)s ? Quelles sont les orientations et/ou projets prévus dans ces zones ou à proximité immédiate de ces zones par la procédure d'urbanisme en cours ?
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et/ou le plan climat énergie territorial (PCET) ?			Globalement sur le territoire = enjeu de rénovation thermique des logements anciens
Parc éolien ou parc photovoltaïque existant ou en projet ?		X	

Hiérarchisez les enjeux environnementaux par ordre décroissant de sensibilité environnementale, en vous appuyant sur vos réponses précédentes

Enjeux	Justifications rapides ou compléments
Préservation des espaces verts / jardins pour maintien de la biodiversité en ville + maintien des îlots de fraîcheurs	
Amélioration thermique du parc de logement pour réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES	

5. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document

Le projet ambitionne de préserver les locaux commerciaux situés dans certaines rues structurantes et commerçantes du centre-ville afin de conserver le tissu dynamique existant. Cela afin notamment de maintenir un centre-ville « vivant » qui allie différentes fonctions pour le territoire = lieu de résidences, lieu d'attractivité économique, lieu de services publics ou culturels...
Le territoire très urbain du centre de Bayeux n'est que très peu concerné par des périmètres environnementaux de risques ou à préserver. Les possibilités de réaliser de nouvelles constructions sur le secteur restent très limitées au regard du tissu urbain dense et de la protection du bâti existant. Les ajustements proposés sont sans incidences sur les périmètres environnementaux à préserver.

Le pétitionnaire est libre d'organiser son « étude d'incidences » comme il le souhaite. Il apporte tous les éléments qui permettent d'éclairer l'Autorité environnementale pour prendre sa décision.

Pour vous aider, vous pourrez vous appuyer sur les éléments précédents. Il s'agit de vous poser la question suivante : en quoi le projet d'urbanisation pourrait avoir un impact sur les rubriques du 4 « Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure » ?

Afin de caractériser les incidences, veuillez vous appuyer sur les critères suivants :

<i>nature probabilité et degré de gravité étendue géographique</i>	<i>caractère positif ou négatif caractère réversible caractère cumulatif,</i>	<i>directs ou indirects permanents ou temporaires</i>
--	---	---

Si une évaluation des incidences sur un site Natura 2000 apparaît nécessaire, vous pourrez vous référer aux articles R414-19 à R414-26 du code de l'environnement. Vous pourrez également vous référer au document d'objectifs (DOCOB) du site concerné et si nécessaire prendre contact avec l'animateur du site.

6. Conclusion : estimez-vous que votre plan local d'urbanisme devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ? Pourquoi ?

Les évolutions envisagées du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur relèvent uniquement d'une approche réglementaire : mise en place d'un outil de préservation du tissu commerçant du centre-ville et suppression des emplacements réservés dont les projets ont été réalisés ou qui ne sont plus utiles à la collectivité.
Ce projet d'ajustement du document est sans incidences notables sur l'environnement et ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

7. Annexes attendues (en fonction du type de procédure)

Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Synthèse du diagnostic	<input type="checkbox"/>
Un plan de situation avec les communes limitrophes et les sites Natura 2000 les plus proches (échelle appropriée)	<input type="checkbox"/>
Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale	<input type="checkbox"/>
Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) en vigueur à une échelle appropriée	<input type="checkbox"/>
Le projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
un tableau descriptif des projets envisagés (notamment pour les procédures d'évolution)	<input type="checkbox"/>

- Notice de présentation de la modification
- Règlement modifié envisagé (graphique et écrit)
- Annexes

9. Engagement et signature

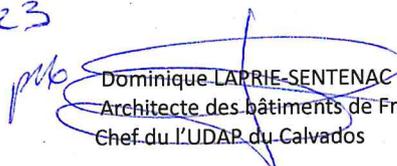
Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à CAEN

Le

03/04/2023

Signature (Nom, fonction)


Dominique LARIE-SENTENAC
Architecte des bâtiments de France
Chef du L'UDAP du Calvados